

## 77/AJ

# FONDS SPÉCIAL DU CHÔMAGE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

**Intitulé :** FONDS SPÉCIAL DU CHÔMAGE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

**Niveau de classement :** sous-série de cadre de classement.

**Dates extrêmes :** 1930-1947.

**Importance matérielle :** 17 m.l. (117 articles).

**Conditions d'accès :** librement communicable, sous réserve des restrictions imposées par l'état matériel des documents

**Noms des producteurs :**

Ministère du Travail et de la Sécurité sociale

Direction départementale du Travail et de la Main d'œuvre

Fonds spécial du chômage du département de la Seine

**Histoire de la conservation :**

Faute de place aux Archives de Paris, le service Garantie Sécurité sociale de l'Agence nationale pour l'emploi, héritier des différents services chargés du contrôle des chômeurs depuis 1930, a versé en 1981 aux Archives nationales, les dossiers du fonds spécial du chômage des artistes de l'ancien département de la Seine dont l'intérêt est manifeste pour l'histoire artistique et sociale des années 1930 à 1947 environ.

**Présentation du contenu :**

La sous-série conserve les dossiers individuels des artisans d'art (A.D.A.), des artistes dramatiques et musiciens (A.D.M.) et des artistes relevant des arts graphiques et plastiques (A.G.P.).

**Instruments de recherche :** Voir l'[État des inventaires](#).

**Sources complémentaires :**

- **autre(s) partie(s) du même fonds :**
  - Archives nationales (Fontainebleau) : dossiers individuels de chômage de la ville de Paris (1930-1947) (versement 19810115/art. 1-1045)
- **sources complémentaires sur le plan documentaire :**
  - Archives nationales (Paris) : ministère du Travail et de la Sécurité sociale (F/22)

**Sources de la notice :**

*Les Archives nationales. État général des fonds*, publié sous la direction de Jean Favier, directeur général des Archives de France (tome V), 1988.

**Date de la notice :** 2008

**Auteurs de la notice :** Marion VEYSSIERE (Yvonne POULLE)

77/AJ/1 à 47.	Artisans d'art (A.D.A.) : dossiers n° 1 à 6106.
77/AJ/48 à 89.	Artistes dramatiques et musiciens (A.D.M.). 48 à 51. Dossiers n° 1 B à 234 B. 51 ( <i>suite</i> ) à 89. Dossiers n° 1 à 5871.
77/AJ/90 à 111.	Arts graphiques et plastiques (A.G.P.). 90 à 100. Dossiers n° 1 à 6123. 101 et 102. Dossiers n° 1 B à 262 B. 103 à 111. Nouveau régime : dossiers n° 1 à 678.
77/AJ/112 à 117.	Fichiers A.D.A., A.D.M. et A.G.P.